

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 99

18 février 1999

SOMMAIRE

American Women's Club of Luxembourg	page 4722	Format Locations, S.à r.l., Luxembourg	4727
Arrow Electronics Holdings, S.à r.l., Luxembourg . .	4745	Fortis Rent-O-Net, Luxembourg	4731, 4732
Bromley S.A., Luxembourg	4706	Gallium S.A., Luxembourg-Kirchberg	4727
Buster Holding S.A., Senningerberg	4706, 4707	General Northland Foundation S.A., Luxembourg . .	4728
Camberra S.A., Luxembourg	4706	Geralux, S.à r.l., Luxembourg	4728
Canwest International Holdings (Luxembourg) S.A., Luxembourg	4707	Gestador S.A., Luxembourg	4728
CGS International Holdings (Luxembourg) S.A., Luxembourg	4707	Giochi Preziosi Lussemburgo S.A., Luxembg	4728, 4729
C.H.F. S.A., Luxembourg	4707	Global Emerging Markets Investment Company, Luxembourg	4727
Citi Investment S.A., Luxembourg	4708	Golden Lions S.A., Luxembourg	4730
Cito Schiffahrt S.A., Luxembourg	4708	Graphicom International S.A., Luxembourg	4720
Concept 5, Architecture, Design et Urbanisme S.C., Luxembourg	4708	Guineu Inversio S.A., Luxembourg	4731
Concord Investments S.A., Luxembourg	4708	Guineu S.A., Luxembourg	4730
Construction Nico Maréchal, S.à r.l., Kopstal	4709	Hatiman S.A., Luxembourg	4726
Coprma Luxembourg S.A., Luxembourg	4709	Hede Development S.A., Luxembourg	4735
Cosmetics International Investments S.A., Luxembg	4710	ICRED - International Company for Real Estate Development S.A., Luxembourg	4726
Crimacri S.A., Luxembourg	4709	Idros Bagno - Arte, S.à r.l., Luxembourg	4732, 4733
D.B.S. Investments S.A., Luxembourg	4710, 4711	Ilco, S.à r.l., Bertrange	4733, 4734
Den Atelier, S.à r.l., Luxembourg	4713	Immobilière Felgen S.A., Munsbach	4734, 4735
Desitlux S.A., Luxembourg	4711, 4712	Immobinvest S.A., Luxembourg	4729, 4730
Dimmer-Zimmer, S.à r.l., Larochette	4712	Imprimerie Mil Schlimé, S.à r.l., Luxembourg	4735
Dorama S.A., Luxembourg	4712	I N C S.A., Luxembourg	4736
Duemila S.A., Luxembourg	4712	Indau, S.à r.l., Luxembourg	4736
Dumaresque Holding S.A.	4713	Inpatco S.A., Luxembourg	4742
Edfund S.A., Luxembourg	4713	Instalcom S.A., Luxembourg	4735
Entreprise de Peinture Massen, S.à r.l., Bettembourg	4714	Interactive Luxembourg S.A., Luxembourg	4749
EPP Bezons (Lux), S.à r.l., Luxembourg	4715, 4716	Inter-Atlantic Capital Partners (Luxembourg) S.A., Luxembourg	4752
EPP Evry Copernic (Lux), S.à r.l., Luxembg	4714, 4715	Inter Desit S.A., Luxembourg	4744
Etablissement Klauner, S.à r.l., Steinsel	4717	Inter-Express, S.à r.l., Windhof-Koerich	4751
Eudimat S.A., Heisdorf	4717	INTERNOVA, Compagnie Internationale pour l'Innovation S.A., Luxembourg	4749
Eurimpex International S.A., Luxembourg	4717	Intrawest Luxembourg S.A., Luxembourg	4750
Euro-Invest & Trade Group S.A., Luxembourg	4718	Invermar S.A., Luxembourg	4751
European Foodservice, S.à r.l., Luxembourg	4721, 4722	Italcar S.A., Bertrange	4750
Felgen Constructions S.A., Munsbach	4719	Keystone Investments S.A., Luxembourg	4751
Financière du Cap Nord S.A., Luxembourg	4719, 4720	Leventis Holding S.A., Luxembourg	4738, 4739
Financière du Cazeau S.A., Luxembourg	4723, 4724	Link Capital Holdings S.A., Luxembourg	4739, 4741
Financière Gutland Holding S.A., Luxembourg	4725	Millenium Diamond Services Investments S.A., Luxembourg	4736, 4738
Fin.-Ter S.A., Luxembourg	4724	Noé S.A., Luxembourg	4743, 4744
Fintone S.A., Luxembourg	4725	Pôle S.A., Luxembourg	4742, 4743
Fivest S.A., Luxembourg	4726		
Focus Services, S.à r.l., Kopstal	4726		
Foreign Promotion S.A., Luxembourg	4725		

BROMLEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 21.630.

Le bilan au 31 décembre 1997 enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 23, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 décembre 1998.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(52308/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

BROMLEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 21.630.

*Composition du Conseil d'Administration à l'issue de l'Assemblée Générale et de la réunion
du Conseil d'Administration du 4 mai 1998*

- Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, Président et Administrateur-Délégué.
- Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, Administrateur-Délégué.
- ARMOR S.A., 16, allée Marconi, Luxembourg, Administrateur.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 23, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52309/504/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

CAMBERRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 15.387.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 35, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour la société

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(52313/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

BUSTER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.
R. C. Luxembourg B 48.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, vol. 515, fol. 47, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau (LUF 256.444,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(52310/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

BUSTER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.
R. C. Luxembourg B 48.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, vol. 515, fol. 47, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau (LUF 374.698,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(52311/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

BUSTER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 48.342.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle réunie à Luxembourg le 11 décembre 1998 a pris acte de la démission d'un administrateur, Mme Rina d'Haese et a nommé en son remplacement M. Marc Koeune, économiste, demeurant à Bereldange. En outre, l'assemblée a pris acte de la démission du commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} janvier 1997 et a nommé en son remplacement M. Christophe Dermine, expert-comptable, demeurant à B-Libramont.

Décharge pleine et entière a été accordée à l'administrateur et au commissaire sortant.

Pour extrait conforme
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 47, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52312/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

CANWEST INTERNATIONAL HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.566.

Le bilan au 31 août 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 29, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 décembre 1998.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

(52314/683/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

CGS INTERNATIONAL HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.570.

Le bilan au 31 août 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 29, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour CGS INTERNATIONAL HOLDINGS
(LUXEMBOURG) S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-Délégué
Signatures

(52316/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

C.H.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 63.526.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg, le 8 décembre 1998 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale prend acte de la démission des administrateurs Dr Marco Theodoli et Dr Alessandra Rucci et décide de nommer Dr Isaac Truzman, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Lugano et M. Christophe Dermine, expert-comptable, demeurant à B-Libramont en leur remplacement. Dr Truzman et M. Dermine termineront les mandats de leurs prédécesseurs.

2. En outre, l'assemblée générale prend note de la démission du commissaire aux comptes et nomme M. Michele Romerio, comptable, demeurant à CH-Camorino en son remplacement. M. Romerio terminera le mandat de son prédécesseur.

3. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes sortants.

Pour extrait conforme
Signature
Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 47, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52317/693/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

CITI INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.743.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 29, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour CITI INVESTMENT S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

(52318/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

CONCEPT 5, ARCHITECTURE, DESIGN ET URBANISME, Société Civile.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 1, rue Glesener.

Déclaration de changement d'actionariat d'une société civile

Vu l'article 11, paragraphe 2 de la loi sur les sociétés commerciales, les soussignés agissant en leur qualité de mandataires sociaux de la société civile CONCEPT 5, ARCHITECTURE, DESIGN ET URBANISME, constituée par contrat sous seing privé du 9 septembre 1996, ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 1, rue Glesener font la déclaration qu'avec effet au 5 mai 1998, l'actionariat de la société civile CONCEPT 5 a été modifié comme suit:

La société civile CONCEPT 5 a procédé au rachat des 50 parts détenues par Monsieur Tom Beiler, architecte, demeurant à Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

Suite à ce rachat, l'actionariat de la société civile CONCEPT 5 se présente comme suit:

Monsieur Ali Barthel, architecte, demeurant à Garnich	50 parts
Monsieur Marc Welter, architecte, demeurant à Dudelange	50 parts
Monsieur Michael Wild, architecte, demeurant à Luxembourg	50 parts
CONCEPT 5, Société Civile, avec siège à Luxembourg	50 parts

T. Beiler A. Barthel M. Welter M. Wild

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1998, vol. 514, fol. 90, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52320/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

CONCORD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 58.150.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 41, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Signature.

(52321/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

CITO SCHIFFFAHRT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
H. R. Luxemburg B 48.562.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den sechszwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notar mit dem Amtssitze in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft CITO SCHIFFFAHRT S.A., mit Sitz in Luxemburg, R. C. Nummer B 48.562, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 25. August 1994, veröffentlicht im Mémorial Recueil Spécial C Nummer 504 vom 6. Dezember 1994, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung beginnt um zehn Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Maurice Houssa, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in Luxemburg.

Derselbe ernennt zum Schriftführer Herrn Stéphane Liegeois, Beamter, wohnhaft in Halanzy (Belgien).

Zum Stimmzähler wird ernannt Fräulein Céline Stein, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Bureau der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht dass die zwölftausendfünfhundert Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Franken, welche das gesamte Kapital von einer Million zweihundertfünfzigtausend Franken darstellen hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigefügt.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

- 1) Beschluss die Gesellschaft in Liquidation zu setzen.
- 2) Ernennung eines Liquidators und Festsetzung seiner Kompetenzen.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaft aufzulösen und in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Herrn Willem Van Pelt, Schiffer, wohnhaft in Essen, Belgien, als Liquidator zu ernennen, welcher die ausgedehntesten Vollmachten hat um die Liquidation abzuwickeln, unter Beachtung der vom Gesetz oder von der Satzung vorgesehenen Beschränkungen.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärte der Vorsitzende die Versammlung um zehn Uhr dreissig für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: M. Houssa, S. Liegeois, C. Stein, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1998, vol. 112S, fol. 98, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(52319/230/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

CONSTRUCTION NICO MARECHAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8184 Kopstal, 1a, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 28.178.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 30, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour CONSTRUCTION NICO MARECHAL, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(52322/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

COPRIMA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 45.605.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 35, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour la société

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(52323/518/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

CRIMACRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 55.686.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 35, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour la société

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(52327/518/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

COSMETICS INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2C, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 56.530.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 44, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Bagnouls

Le Président de l'Assemblée Générale

(52324/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

COSMETICS INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2C, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 56.530.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 44, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Bagnouls

Le Président de l'Assemblée Générale

(52325/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

COSMETICS INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2C, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 56.530.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 17 novembre 1998

Nonobstant la perte nette totale au 31 décembre 1997, dépassant 100 % du capital social et conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, les actionnaires ont décidé à l'unanimité la continuation des activités de la société.

L'Assemblée procède à l'élection définitive de Mlle Evelyne Etienne nommée Administrateur de la société par décision du Conseil d'Administration du 22 janvier 1997, en remplacement de M. Guy Gangloff, démissionnaire.

Décharge pleine et entière est donnée à M. Guy Gangloff pour l'exercice de son mandat d'Administrateur jusqu'au 22 janvier 1997.

L'Assemblée procède à l'élection de M. Patrick Laubry nommé Administrateur de la société par décision du Conseil d'Administration du 1^{er} septembre 1998, en remplacement de M. Laurent-Pascal Salmon, démissionnaire.

Décharge pleine et entière est donnée à M. Laurent-Pascal Salmon pour l'exercice de son mandat d'Administrateur jusqu'au 1^{er} septembre 1998.

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2002.

B. Bagnouls

Le Président de l'Assemblée Générale

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 44, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52326/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

D.B.S. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 58.773.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de D.B.S. INVESTMENTS S.A. avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 24 janvier 1997, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 375 du 14 juillet 1997.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Luc Van Wallegem, employé privé, demeurant à Etalle.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Dominique Pacci, employée privée, demeurant à Longlaville (France).

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean-Marc Noel, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cinq mille actions d'une valeur nominale de mille francs français chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinq millions de francs français sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Modification de l'année sociale qui commencera dorénavant le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre, l'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 1998 finira le 30 novembre 1998.

2) Modification afférente de l'article 10 des statuts.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix.

Résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'année sociale qui commencera dorénavant le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre.

En conséquence l'article 10 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 10.** L'année sociale commence le premier décembre de chaque année et finit le trente novembre de l'année suivante».

L'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 1998 finira le 30 novembre 1998.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à onze heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: L. Van Wallegghem, D. Pacci, J.-M. Noel, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1998, vol. 112S, fol. 99, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(52328/230/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

D.B.S. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 58.773.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1160 du 6 novembre 1998 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(52329/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

DESITLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 50.739.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 3 novembre 1998, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance en date du 6 avril 1998, et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire aux Comptes ont poursuivi leurs mandats jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour l'exercice 1998, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Luigi Erba, Administrateur de sociétés, demeurant à Vedano Al Ambro (Italie), Administrateur,

- Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur,

- Madame Vania Migliore-Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

L'Assemblée décide de nommer pour l'exercice 1998, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Le Conseil d'Administration

L. Erba

V. Migliore-Baravini

R. Tonelli

Président

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 21, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52331/043/000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

DESITLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 50.739.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 3 novembre 1998, que le Conseil a pris la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte que l'Assemblée Générale Annuelle du 3 novembre 1998 a décidé de renouveler pour l'exercice 1998 le mandat des administrateurs sortants.

Suite à cette décision, le Conseil d'Administration décide de reconduire Monsieur Luigi Erba dans sa fonction de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Luigi Erba déclare accepter cette fonction.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

	<i>Le Conseil d'Administration</i>	
L. Erba	V. Migliore-Baravini	R. Tonelli
<i>Président</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 21, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52332/043/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

DIMMER-ZIMMER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7625 Larochette, 2, rue Scheerbach.
R. C. Luxembourg B 7.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Diekirch, le 3 décembre 1998, vol. 262, fol. 38, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 décembre 1998.

Signature.

(52333/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

DORAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 35.801.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 23, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(52334/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

DORAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 35.801.

Composition actuelle du Conseil d'Administration

- Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, président du conseil d'administration,

- Monsieur Luc Braun, diplômé en sciences économiques, demeurant à Luxembourg,

- ARMOR S.A., 16, allée Marconi, Luxembourg, administrateur.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 23, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52335/504/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

DUEMILA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 59.086.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 33, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Signature.

(52336/779/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

DUMARESQUE HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 37.783.

Le siège social de la société fixé jusqu'alors au 231, Val des Bons Malades, Luxembourg-Kirchberg, est dénoncé avec effet au 23 novembre 1998.

M. Karl U. Sanne, M. Fernand Heim, et M. Gérard Muller, se sont démis de leurs mandats d'administrateurs à cette même date, ainsi que le commissaire aux comptes, SANINFO, S.à r.l., Luxembourg.

Pour extrait conforme
SANNE & Cie, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 24, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52337/521/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

EDFUND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 44.517.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 29 juin 1998

Il résulte que:

- Dr Rudolf W. Hug, demeurant à 8123 Forch (Suisse), Bundtacherstrasse 13 est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Grant Paterson, administrateur démissionnaire.

- Monsieur Benoît Maudit, demeurant à 75598 Paris Cedex 12 (France), 5, rue Roland Barthes est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Madame Martha Stein-Sochas, administrateur démissionnaire.

Pour réquisition-inscription
Pour la société

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 35, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52338/518/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

DEN ATELIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Le soussigné notaire Georges d'Huart, déclare que dans un acte reçu par son ministère en date du 27 mai 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 juin 1998, volume 842, folio 13, case 2, s'est glissé une erreur matérielle dans l'expédition dudit acte.

En conséquence, il y a lieu de lire:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Laurent Loschetter, indépendant, demeurant à Dudelange, agissant comme gérant de la société DEN ATELIER, S.à r.l. avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 20 février 1995, publié au Mémorial C n° 282 du 21 juin 1995,

lequel comparant a requis le notaire de documenter une cession de parts sous seing privé de 50 parts sociales de la DEN ATELIER, S.à r.l. par le comparant à Monsieur Tom Reding, employé privé, demeurant à Howald (cession enregistrée à Luxembourg, le 15 janvier 1996, volume 745, numéro 47, case 7). Ladite cession a été ratifiée par les co-associés.

Nous Notaire donnons acte de la cession ci-dessus et constatons que le capital est fixé à 5.500.000,-.

Ensuite le comparant a prié le notaire d'acter une réduction de capital par remboursement des parts sociales aux associés:

La société représentée par son gérant rembourse la somme de:

1.000.000,- de francs à Monsieur Romain Wagner, lequel accepte moyennant annulation de ses 100 parts sociales.

500.000,- francs à Monsieur Tom Reding, lequel accepte moyennant annulation de ses 50 parts sociales.

La prédite réduction de capital prend un effet rétroactif au 31 décembre 1997.

Messieurs Wagner et Reding sont libérés de tous les engagements pris par eux en nom et pour compte de la DEN ATELIER, S.à r.l. De même ils renoncent à toutes revendications envers la société tant passées que futures.

Suite à cette réduction de capital l'article 6 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à 4.000.000,- (quatre millions de francs) divisé en 400 (quatre cents) parts sociales de 10.000,- (dix mille) francs chacune, souscrites par les associés comme suit:

1) Monsieur Laurent Loschetter, préqualifié	250 parts
2) Monsieur Ferdinand Feidt, architecte, demeurant à Luxembourg	100 parts
3) Monsieur Christophe Depierreux, employé privé, demeurant à Arlon	50 parts
	<u>400 parts</u>

Frais

Les frais incombant à la société pour le présent acte sont estimés à environ trente mille francs (30.000,-)

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: L. Loschetter, R. Wagner, F. Feidt, C. Depierreux, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 décembre 1998, vol. 311, fol. 72, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 17 juin 1998.

G. d'Huart.

(52330/207/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

ENTREPRISE DE PEINTURE MASSEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3259 Bettembourg, 23, rue de la Montagne.

R. C. Luxembourg B 25.663.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 30, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour ENTREPRISE DE PEINTURE MASSEN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(52339/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

ENTREPRISE DE PEINTURE MASSEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3259 Bettembourg, 23, rue de la Montagne.

R. C. Luxembourg B 25.663.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 30, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour ENTREPRISE DE PEINTURE MASSEN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(52340/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**EPP EVRY COPERNIC (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EPP DELTA (LUX), S.à r.l.).**

Registered office: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R. C. Luxembourg B 66.025.

In the year nineteen hundred and ninety-eight, on the twenty-sixth of November.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Marie-Josée Jähne, private employee, residing in L-3676 Kayl,

acting on behalf of FRENCH PROPERTY PARTNERS HOLDINGS II B.V., a private limited company established under the laws of the Netherlands, having its registered office in Amsterdam, The Netherlands and its principal place of business at Herengracht 548, 1017 CG Amsterdam, The Netherlands, here represented by its managing director, MeesPierson TRUST B.V., having its registered office at Herengracht 548, 1017 CG Amsterdam, The Netherlands, represented by Mr André Konijn and Mr Frank W.J.J. Welman, being the sole shareholder of EPP DELTA (LUX), S.à r.l. (the «Company»), a private limited company, with its registered office in L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore, incorporated on 20th August, 1998 by a notarial deed recorded by Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C,

pursuant to a proxy given in Amsterdam on 24th November, 1998.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Thereupon, the appearing person, representing the sole shareholder requested the notary to record that:

The sole shareholder resolves to change the present name of the Company of EPP DELTA (LUX), S.à r.l. into EPP EVRY COPERNIC (LUX), S.à r.l.

Pursuant to the change of the name of the Company, article 4 of the articles of incorporation has to be restated, which shall henceforth be worded as follows:

«**Art. 4.** The Company will have the name EPP EVRY COPERNIC (LUX), S.à r.l.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing person, this one signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Marie-Josée Jähne, employée privée, demeurant à L-3676 Kayl, agissant pour compte de FRENCH PROPERTY PARTNERS HOLDINGS II B.V., une société constituée d'après les lois des Pays-Bas, avec siège social à Amsterdam, Pays-Bas, ayant son principal lieu d'activités à Herengracht 548, 1017 CG Amsterdam, Pays-Bas, représentée par son administrateur-délégué, MeesPierson TRUST B.V., avec siège social à Herengracht 548, 1017 CG Amsterdam, The Netherlands, représentée par Monsieur André Konijn et Monsieur Frank W.J.J. Welman, étant l'associé unique de EPP DELTA (LUX), S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore, constituée le 20 août 1998, suivant acte notarié reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam, le 24 novembre 1998.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être remise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Là-dessus, la personne comparante, représentant l'associé unique a requis le notaire de noter que:

L'associé unique décide de changer la dénomination actuelle de la Société de EPP DELTA (LUX), S.à r.l. en EPP EVRY COPERNIC (LUX) S.à r.l.

A la suite du changement de dénomination de la Société, l'article 4 des statuts de la Société doit être modifié, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société prend la dénomination de EPP EVRY COPERNIC (LUX), S.à r.l.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte. Signé: M.-J. Jähne, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1998, vol. 112S, fol. 98, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(52341/230/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

EPP EVRY COPERNIC (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R. C. Luxembourg B 66.025.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1154 du 26 novembre 1998 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(52342/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**EPP BEZONS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EPP LA DEFENSE (LUX), S.à r.l.).**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R. C. Luxembourg B 64.292.

In the year nineteen hundred and ninety-eight, on the twenty-sixth of November.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Marie-Josée Jähne, private employee, residing in L-3676 Kayl, acting on behalf of FRENCH PROPERTY PARTNERS HOLDINGS II B.V., a private limited company established under the laws of the Netherlands, having its registered office in Amsterdam, The Netherlands and its principal place of business at Herengracht 548, 1017 CG Amsterdam, The Netherlands, here represented by its managing director, MeesPierson TRUT B.V., having its registered office at Herengracht 548, 1017 CG Amsterdam, The Netherlands, represented by Mr André Konijn and Mr Frank W.J.J. Welman, being the sole shareholder of EPP LA DEFENSE (LUX), S.à r.l. (the «Company»), a private limited company, with its registered office in L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore, incorporated on 27th April, 1998 by a notarial deed recorded by Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C No. 532 of 21st July 1998, amended on 22nd July, 1998 by a notarial deed

recorded by Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C No. 782 of 27th October, 1998,

pursuant to a proxy given in Amsterdam on 24th November, 1998.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Thereupon, the appearing person, representing the sole shareholder requested the notary to record that:

The sole shareholder resolves to change the present name of the Company of EPP LA DEFENSE (LUX), S.à r.l. into EPP BEZONS (LUX), S.à r.l.

Pursuant to the change of the name of the Company, article 4 of the articles of incorporation has to be restated, which shall henceforth be worded as follows:

«**Art. 4.** The Company will have the name EPP BEZONS (LUX), S.à r.l.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing person, this one signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Marie-Josée Jähne, employée privée, demeurant à L-3676 Kayl, agissant pour compte de FRENCH PROPERTY PARTNERS HOLDINGS II B.V., une société constituée d'après les lois des Pays-Bas, avec siège social à Amsterdam, Pays-Bas, ayant son principal lieu d'activités à Herengracht 548, 1017 CG Amsterdam, Pays-Bas, représentée par son administrateur-délégué, MeesPierson TRUST B.V., avec siège social à Herengracht 548, 1017 CG Amsterdam, The Netherlands, représentée par Monsieur André Konijn et Monsieur Frank W.J. Welman, étant l'associé unique de EPP LA DEFENSE (LUX), S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore, constituée le 27 avril 1998, suivant acte notarié reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 532 du 21 juillet 1998, modifié suivant acte notarié reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 782 du 27 octobre 1998,

en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam, le 24 novembre 1998.

Laquelle procuration, après signature *ne varietur* par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être remise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Là-dessus, la personne comparante, représentant l'associé unique a requis le notaire de noter que:

L'associé unique décide de changer la dénomination actuelle de la Société de EPP LA DEFENSE (LUX), S.à r.l. en EPP BEZONS (LUX), S.à r.l.

A la suite du changement de dénomination de la Société, l'article 4 des statuts de la Société doit être modifié, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société prend la dénomination de EPP BEZONS (LUX), S.à r.l.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Jähne, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1998, vol. 112S, fol. 98, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(52343/230/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**EPP BEZONS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EPP LA DEFENSE (LUX), S.à r.l.).**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R. C. Luxembourg B 64.292.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1153 du 26 novembre 1998 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(52344/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

ETABLISSEMENT KLAUNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7327 Steinsel, 24, rue J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 29.737.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 30, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1998.

Pour ETABLISSEMENT KLAUNER, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(52345/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

EURIMPEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 52.569.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 41, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Signature.

(52347/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

EURIMPEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 52.569.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 41, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Signature.

(52348/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

EUDIMAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7308 Heisdorf, 11A, rue Jean de Beck.
R. C. Luxembourg B 36.677.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le premier décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée EUDIMAT S.A., ayant son siège social à L-7308 Heisdorf, 11A, rue Jean de Beck, société constituée par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 mars 1991,

statuts publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 374 du 9 octobre 1991,

société immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 36.677.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Peggy Olinger, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Tessa Stocklausen, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

- 1) Mise en liquidation de la société;
- 2) Nomination d'un liquidateur;
- 3) Détermination des pouvoirs du liquidateur;
- 4) Fixation de la rémunération du liquidateur.

II.- Que tous les actionnaires sont présents ou représentés ainsi qu'il ressort d'une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement après avoir été signée par les actionnaires présents, respectivement représentés.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations prévues par la loi, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Jean-Paul Germain, ingénieur, demeurant à Heisdorf.

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Quatrième résolution

Le liquidateur sera rémunéré conformément aux usages de la place.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.00 heures.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la société en raison des présentes est estimé sans nul préjudice à la somme de vingt-cinq mille francs (frs 25.000,-).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède, en langue d'elle connue, donnée à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent acte avec Nous notaire, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: Wildgen, Olinger, Stocklausen, Tom Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1998, vol. 112S, fol. 86, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 14 décembre 1998.

T. Metzler.

(52346/222/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

EURO-INVEST & TRADE GROUP S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

H. R. Luxemburg B 55.114.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den vierundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter der Aktiengesellschaft EURO-INVEST & TRADE GROUP S.A., mit Amtssitz zu L-1255 Luxembourg, 24, rue de Bragance, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 55.114, gegründet gemäss Urkunde vom 23. Mai 1996, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 494 vom 4. September 1996.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Hubert Janssen, Jurist, wohnhaft in Torgny (Belgien).

Der Herr Vorsitzende beruft zum Schriftführer und Stimmzähler Herrn Patrick Van Hees, Jurist, wohnhaft in Messancy (Belgien).

Der so zusammengesetzte Versammlungsvorstand erstellt die Liste der anwesenden Aktionäre mit Angabe der Zahl der vertretenen Aktien.

Die von den Mitgliedern des Versammlungsvorstandes als richtig bestätigte Anwesenheitsliste und die Vollmachten, nachdem sie von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet worden sind, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlagen beigefügt und werden mit derselben einregistriert.

Sodann stellt der Herr Vorsitzende fest und beauftragt den amtierenden Notar zu beurkunden:

I.- Dass sich aus vorerwähnter Anwesenheitsliste ergibt, dass die 50 (fünzig) voll eingezahlten Aktien jeweils mit einem Nennwert von LUF 25.000,- (fünfundzwanzigtausend Luxemburger Franken) die das gesamte Gesellschaftskapital von LUF 1.250.000,- (eine Million zweihundertfünzigtausend Luxemburger Franken) darstellen, rechtsgültig hier vertreten sind und dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung rechtsgültig tagt und über die Tagesordnung beraten und beschliessen kann, ohne förmliche Einberufung.

II.- Dass die Tagesordnung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

- 1) Statutarische Ernennungen.
- 2) Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-1255 Luxembourg, 24, rue de Bragance nach L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie rechtsgültig tagt, erklärt sich mit den Ausführungen des Herrn Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Erledigung der Tagesordnung und fasst, nach Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis vom Ausscheiden als Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung vom 15. November 1998 an, von Herrn Guy Marie Büchler, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg.

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis vom Ausscheiden, mit Wirkung vom 15. November 1998 an, des Kommissars:

Herrn André Rollinger, Buchhalter, wohnhaft in Luxemburg.

Die Generalversammlung erteilt denselben volle Entlastung für die von ihnen ausgeübte Mandate.

Die Generalversammlung beschliesst mit Wirkung vom 15. November 1998 an:

1) Herrn Reginald Laroy, Geschäftsmann, wohnhaft in B-9051 Gent (Belgien), 81, Sint-Dionysiusstraat;

2) Herrn Luc Van Laecke, Geschäftsmann, wohnhaft in B-9041 Gent (Belgien), 14, Orchideestraat;

als neue Verwaltungsratsmitglieder zu bestellen.

Die Generalversammlung beschliesst hiermit die Gesellschaft EUROLUX MANAGEMENT S.A., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal, zum neuen Kommissar zu bestellen.

Ihre Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2002.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-1255 Luxemburg, 24, rue de Bragance nach L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal zu verlegen, und die Anschrift der Gesellschaft festzulegen wie folgt:

«L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal.»

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparanten zusammen mit dem amtierenden Notar das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1998, vol. 112S, fol. 71, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

J. Elvinger.

(52349/211/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

FELGEN CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 40.877.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 36, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

FELGEN CONSTRUCTIONS S.A.

Signature

(52353/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

FINANCIERE DU CAP NORD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 61.948.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de FINANCIERE DU CAP NORD S.A. avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 2 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 146 du 10 mars 1998.

La séance est ouverte à douze heures quinze sous la présidence de Monsieur Luc Van Wallegghem, employé privé, demeurant à Etalle.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Claire Adam, employée privée, demeurant à Arlon.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean-Marc Noel, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois mille actions d'une valeur nominale de mille francs français chacune, représentant l'intégralité du capital social de trois millions de francs français sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Modification de l'objet social qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet social la souscription, la prise de participations, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement et à la cession d'un portefeuille portant sur toutes valeurs mobilières et tous brevets de quelque origine que ce soit, participer à la création, à la souscription, au placement de garantie ou à l'achat par le biais d'une option ou de toute autre façon, de valeurs mobilières et de brevets, les céder par voie de vente, de transfert, d'échange ou autrement, développer ces valeurs mobilières et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle a une participation, tous supports, prêts, avances et garanties.

La société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social».

2) Modification de l'article 2 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix.

Résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'objet social de la société, de sorte que l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société a pour objet social la souscription, la prise de participations, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement et à la cession d'un portefeuille portant sur toutes valeurs mobilières et tous brevets de quelque origine que ce soit, participer à la création, à la souscription, au placement de garantie ou à l'achat par le biais d'une option ou de toute autre façon, de valeurs mobilières et de brevets, les céder par voie de vente, de transfert, d'échange ou autrement, développer ces valeurs mobilières et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle a une participation, tous supports, prêts, avances et garanties.

La société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à douze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Van Wallegghem, C. Adam, J-M. Noel, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1998, vol. 112S, fol. 98, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(52354/230/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

FINANCIERE DU CAP NORD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 61.948.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1163 du 26 novembre 1998 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(52355/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

GRAPHICOM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 57.433.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 41, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Signature.

(52379/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

EUROPEAN FOODSERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 60.890.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-fifth of November.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

NATWEST VENTURES (NOMINEES) LTD., having its registered office in 135 Bishopsgate, London EC2M 3UR, here represented by Mrs Chantal Keereman, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on November 24, 1998, said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the only shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of EUROPEAN FOODSERVICE, S.à r.l. R. C. B Number 60 890, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 23 September, 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Number 712 of 19 December, 1998.

- The company's capital is set at three billion (3,000,000,000.-) Italian Lira represented by thirty thousand (30,000) ordinary shares A and thirty thousand (30,000) cumulative preference shares B of a par value of fifty thousand (50,000.-) Italian Lira each, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

1) Change of the financial year of the company and subsequent amendment of Article 15 of the Articles of Incorporation so as to be worded as follows:

«The financial year of the company starts on the first of December and ends on the last day of November of each year».

2) Decision to fix exceptionally the second financial year of the Company from January 1st, 1998 until November 30, 1998. The shareholder then passed the following resolution:

Resolution

The end of the financial year of the company is changed from December 31 to November 30.

As a consequence Article 15 of the Articles of Incorporation is amended so as to be worded as follows:

«The financial year of the company starts on the first of December and ends on the last day of November of each year».

Exceptionally the second financial year of the Company started on January 1st, 1998 and shall end on November 30, 1998.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NATWEST VENTURES (NOMINEES) LTD., avec siège social à 135 Bishopsgate, London EC2M 3UR, ici représentée par Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 24 novembre 1998.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps,

Ce mandataire, agissant comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'unique associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de EUROPEAN FOODSERVICE, S.à r.l., R.C. B numéro 60.890, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 23 septembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 712 du 19 décembre 1997.

- Le capital social de cette société est de trois milliards (3.000.000.000,-) de lires italiennes, représenté par trente mille (30.000) parts sociales ordinaires A et trente mille (30.000) parts sociales cumulatives préférentielles B d'une valeur nominale de cinquante mille (50.000,-) lires italiennes chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Changement de l'année sociale de la société et modification subséquente de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale de la société commence le premier décembre et se termine le dernier jour du mois de novembre de chaque année».

2) Décision de fixer exceptionnellement la deuxième année sociale du 1^{er} janvier 1998 jusqu'au 30 novembre 1998.

L'associé unique a abordé l'ordre du jour et a pris la résolution suivante:

Résolution

La fin de l'année sociale est changée du 31 décembre au 30 novembre.

En conséquence l'article 15 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«L'année sociale de la société commence le premier décembre et se termine le dernier jour du mois de novembre de chaque année».

Exceptionnellement la deuxième année sociale a commencé le 1^{er} janvier 1998 et se terminera le 30 novembre 1998.

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Ch. Keereman, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1998, vol. 112S, fol. 98, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(52350/230/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

EUROPEAN FOODSERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 60.890.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1149 du 25 novembre 1998 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(52351/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

AMERICAN WOMEN'S CLUB OF LUXEMBOURG.

STATUTES

Art. 1. Name

The name of the organization shall be the American Women's Club of Luxembourg, Association Sans But Lucratif. The Club was chartered in 1959.

Art. 2. Purpose

The purpose of the organization shall be to foster and encourage social, educational, cultural and philanthropic activities for its members; and to assist in furthering United States-Luxembourg relations.

Art. 3. Definitions

The following will be hereafter referred to as:

AMERICAN WOMEN'S CLUB OF LUXEMBOURG - Club

Board of Directors - Board

Elected Officers - Officers

Art. 4. Membership

1. Regular Membership in the Club shall be open to any woman who is a citizen of the United States of America, or who is the wife of a citizen of the United States of America, residing in the Grand Duchy of Luxembourg or its close proximity. Regular Members acquire full rights of membership upon submitting an application and payment of dues, including the right to vote and to hold elective office.

2. Other categories of membership

- Associate. Any English-speaking woman residing in Luxembourg or its close proximity acquires membership upon submitting application and payment of dues. She has the right to vote but not the right to hold elective office.

- Honorary. Honorary Members shall be members who, after recommendation by the Board, the Club wishes to honor for special service or distinction. Honorary Members shall have full rights of membership, including the right to vote and the right to hold office. The wife of the United States Ambassador to Luxembourg, or the Ambassador if this office is held by a woman, shall be Honorary President.

3. Termination of Membership:

- for non-payment of dues;

- by the vote of two-thirds of the members present at a General Meeting (ASBL Law, Art. 12);

- upon a letter of resignation from the Member to the Membership Chair; or
- at the end of the club/fiscal year in which she no longer meets the residence requirements

Art. 5. Dues and finances

1. Each member shall pay annual dues, not to exceed 5,000.- francs.
2. The financial records of the organization shall be audited at the close of every club/fiscal year.
3. The audited accounts for the preceding year and the annual budget for the current Club year shall be presented to the membership for acceptance each year.

Art. 6. Board of Directors

1. The Board shall have responsibility for all club policy and financial matters and shall ensure that the stated objectives of the club are being met.
2. The Officers shall consist of at least a President, Three Vice Presidents, Secretary, Treasurer and FAWCO Representative.
3. The Officers shall be elected annually at the general meeting held for this purpose. Only Regular and Honorary members of the organization may be officers.
4. There shall be appointed representatives of Standing Committees to serve as voting members of the Board.
5. There shall be a Parliamentarian.

Art. 7. Committees

1. The Nominating Committee will select candidates to run for Elected Office.
2. There shall be Standing, Regular, Special, Advisory Council and Activity Committees.

Art. 8. Meetings

There will be at least ten (10) monthly meetings of the organization per Club year, including at least one General Meeting.

Art. 9. Procedures

1. To transact business, a quorum of 20 per cent of all members in good standing, including absentees represented by ballot or by proxy, must be present, except where otherwise stated in the Constitution. A simple majority of the quorum is required to pass a motion, except where otherwise stated in the Constitution.
2. In accordance with Luxembourg Law of 1928, if a quorum is not present or represented at a General Meeting, a second General Meeting may be called, with 10 days' written notice, to deal with the items on the agenda for the prior General Meeting. The quorum requirements do not apply for this second meeting.
3. The conduct of business is set forth in the Standing Rules.

Art. 10. Amendment

1. To amend the Constitution, a quorum of two thirds of all members in good standing is required to be present. A two-thirds majority of that quorum, including proxies, is required to pass any Constitutional amendment.
2. Ten days' written notice of proposed amendments must be given to members.
Members will receive written notice of any changes enacted.

Art. 11. Affiliation

Upon recommendation of the Board of Directors, affiliation or disaffiliation of the organization with any other club or organization may be determined by a two-thirds majority vote of a quorum consisting of one third of the members in good standing.

Art. 12. Dissolution

The organization may be dissolved by a two-thirds majority vote of a quorum of two thirds of the membership, providing thirty days' notice of the proposed dissolution has been given to the members. The organization shall dissolve automatically if the membership drops below three members. In the event of the dissolution of the organization, the remaining assets shall be given to a recognized charity in Luxembourg, agreed upon by a simple majority of the membership.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 36, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52556/000/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

FINANCIERE DU CAZEAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 64.483.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de FINANCIERE DU CAZEAU S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 15 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 563 du 3 août 1998.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Pierre Sprimont, employé privé, demeurant à Arlon (Belgique).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Nadia Comodi, employée privée, demeurant à Foetz.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Luc Van Wallegghem, employé privé, demeurant à Etalle.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les vingt mille actions d'une valeur nominale de mille francs français chacune, représentant l'intégralité du capital social de vingt millions de

francs français sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les joints figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Modification de l'année sociale qui commencera dorénavant le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre, l'exercice social ayant commencé le 15 mai 1998 finira le 30 novembre 1998.

2) Modification afférente de l'article 11 des statuts.

3) Changement de la date de de l'Assemblée Statutaire Annuelle qui se tiendra dorénavant le troisième mardi de février à seize heures trente.

4) Modification afférente de l'article 12 des statuts.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'année sociale qui commencera dorénavant le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre.

En conséquence l'article 11 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 11.** L'année sociale commence le premier décembre de chaque année et finit le trente novembre de l'année suivante».

L'exercice social ayant commencé le 15 mai 1998 finira le 30 novembre 1998.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la date de l'Assemblée Statutaire Annuelle qui se tiendra dorénavant le troisième mardi de février à seize heures trente.

En conséquence l'article 12 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 12.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de février à seize heures trente à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à onze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Sprimont, N. Comodi, L. Van Wallegghem, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1998, vol. 112S, fol. 98, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(52356/230/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

FINANCIERE DU CAZEAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 64.483.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1158 du 26 novembre 1998 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(52357/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

FIN.-TER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 60.009.

Suite à la publication au Mémorial C, numéro 806, en date du 4 novembre 1998 de l'acte notarié du projet de fusion entre FIN.-TER S.A. (absorbée), précitée, et ASTLEE LLC (absorbante), une société de droit américain, avec siège social à 755 Page Mill Road, Suite A280, Palo Alto, Californie, 94304-1005 Etats-Unis, FIN.-TER S.A. est dissoute sans être mise en liquidation à partir du 5 décembre 1998.

Luxembourg, le 4 décembre 1998.

Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 47, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52360/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

FINANCIERE GUTLAND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 61.896.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 32, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998. Signature.
(52358/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

FINANCIERE GUTLAND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 61.896.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 17 août 1998, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat du Commissaire aux Comptes est échu et qu'en l'absence de renouvellement et/ou de nouvelle nomination, le Commissaire aux Comptes a poursuivi son mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour l'exercice 1998, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes.

Le mandat ainsi conféré expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 1999.

Dépôt au registre du commerce et publication au Mémorial.

Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Le Conseil d'Administration

R. Tonelli	S. Vandi	V. Migliore-Baravini
<i>Président</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 32, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52359/043/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

FINTONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.971.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 4 décembre 1998 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} janvier 1998.

L'assemblée a nommé à l'unanimité Monsieur Christophe Dermine, expert-comptable, demeurant à B-Libramont, en son remplacement. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 26, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52361/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

FOREIGN PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 54.671.

EXTRAIT

Il résulte que:

- La FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri fait savoir qu'elle s'est démis de sa fonction de Commissaire aux Comptes en raison de l'impossibilité de remplir son mandat.

Pour réquisition-inscription
FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 35, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52364/518/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

FIVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 23.479.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la société
qui s'est tenue en date du 25 mai 1998 au siège social*

L'Assemblée acte et accepte les démissions de leurs fonctions d'administrateur de la société présentées par Messieurs Serge Tabery et Alain Tircher. Par votes spéciaux, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Messieurs Serge Tabery et Alain Tircher pour l'exercice de leur mandat.

L'Assemblée nomme aux fonctions d'administrateurs en remplacement de Messieurs Serge Tabery et Alain Tircher:
- Mlle Máire Gallagher, employée privée, demeurant à Woippy (F),
- M. Sean O'Brien, employé privé, demeurant à Bereldange.

Les mandats des administrateurs nouvellement nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2003.

Signature
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 41, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52362/520/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

FOCUS SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8181 Kopstal, 62, rue de Mersch.
R. C. Luxembourg B 59.255.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales et assemblée générale extraordinaire du 27 octobre 1998 que les parts sociales sont détenues comme suit:

- Par Monsieur Andrew McKell, commerçant, demeurant à L-8181 Kopstal, 62, rue de Mersch 500

Monsieur Andrew McKell, préqualifié, a été nommé aux fonctions de gérant unique pour une durée indéterminée alors que Mademoiselle Tina Hongisto, responsable administrative, demeurant à L-5620 Mondorf-les-Bains, 6, rue Jean-Pierre Ledure, a démissionné.

Pour réquisition
A. McKell

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 83, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52363/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

HATIMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 56.839.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 29, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour HATIMAN S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-délégué
Signatures

(52384/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**ICRED - INTERNATIONAL COMPANY FOR REAL ESTATE DEVELOPMENT S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 59.527.

Extrait de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 7 décembre 1998 sur l'exercice 1997

L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 1997 clôturant avec une perte de USD 11.617,74 et décide de la reporter à nouveau.

Pour le compte de ICRED S.A.
FIDUPLAN S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 29, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52389/752/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

FORMAT LOCATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 126, rue Albert Uden.
R. C. Luxembourg B 41.444.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 31, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

(52365/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

FORMAT LOCATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 126, rue Albert Uden.
R. C. Luxembourg B 41.444.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 31, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

(52366/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

GALLIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 39.552.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 24, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(52369/521/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

GLOBAL EMERGING MARKETS INVESTMENT COMPANY.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.732.

Le bilan au 30 septembre 1998 de GLOBAL EMERGING MARKETS INVESTMENT COMPANY a été enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 41, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1998.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(52375/051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

GLOBAL EMERGING MARKETS INVESTMENT COMPANY.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.732.

Faisant suite à l'assemblée générale du 3 décembre 1998, sont nommés administrateurs:

The Hon. James Ogilvy

André Elvinger

Roberto Seiler

Karen Clarke

Uday Khemka.

Est nommée commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et d'inscription au registre de commerce.

Luxembourg, le 8 décembre 1998.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 41, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52376/051/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

GENERAL NORTHLAND FOUNDATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 61.119.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 41, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Signature.

(52370/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

GERALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 18.942.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 14, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Signature.

(52371/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

GESTADOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 18.014.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 29, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Signatures.

(52372/635/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

GIOCHI PREZIOSI LUSSEMBURGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 41.180.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société GIOCHI PREZIOSI LUSSEMBURGO S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite sous le numéro B 41.180 auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

La société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 juillet 1992, publié au Mémorial C, numéro 569 du 4 décembre 1992. Les statuts de la Société ont été modifiés par actes du même notaire en date du 21 septembre 1993, publié au Mémorial C, n° 560 du 25 novembre 1993 ainsi qu'en date du 11 avril 1995, publié au Mémorial C, n° 368 du 4 août 1995.

L'assemblée est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Mademoiselle Danièle Martin, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Martine Schaeffer, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit scrutateurs, Mademoiselle Martine Gillardin, Maître en droit, demeurant à Luxembourg et Mademoiselle Nathalie Boumans, employée privée, demeurant à Kautenbach.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau, laquelle liste restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Approbation du bilan intérimaire arrêté au 30 juin 1998;
2. Affectation des résultats;
3. Augmentation du capital social par incorporation au capital de bénéfices reportés pour un montant de ITL 544.200.000,- pour le porter de son montant actuel de ITL 55.800.000,- à ITL 600.000.000,- sans émission d'actions nouvelles;
4. Création d'un nouveau capital autorisé de ITL 5.000.000.000,- qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale;
5. Modification des alinéas premier, deux et quatre de l'article cinq des statuts pour les mettre en concordance avec les décisions sub 3 et 4;

6. Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le bilan intérimaire arrêté au 30 juin 1998 tel que soumis aux actionnaires dont une copie après avoir été paraphée ne varietur par le bureau et le notaire restera annexée au présent acte.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'utiliser une partie des bénéfices reportés, et ce à concurrence de cinq cent quarante-quatre millions deux cent mille liras italiennes (ITL 544.200.000,-) pour procéder à une augmentation du capital social par incorporation de ces bénéfices.

Troisième résolution

Au vu de ce qui précède l'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent quarante-quatre millions deux cent mille liras italiennes (ITL 544.200.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-cinq millions huit cent mille liras Italiennes (ITL 55.800.000,-) à six cent millions de liras italiennes (ITL 600.000.000,-) par incorporation de bénéfices reportés d'un même montant de cinq cent quarante-quatre millions deux cent mille liras italiennes (ITL 544.200.000,-), sans émission d'actions nouvelles mais avec augmentation proportionnelle du pair comptable.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de créer un nouveau capital autorisé de cinq milliards de liras italiennes (ITL 5.000.000.000,-) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

Au vu de ce qui précède, les alinéas premier, deux et quatre de l'article cinq des statuts sont modifiés pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa premier.** Le capital souscrit est fixé à six cent millions de liras italiennes (ITL 600.000.000,-) représenté par neuf mille trois cents (9.300) actions sans désignation de valeur nominale, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 5. Alinéa deux. Le capital autorisé est fixé à cinq milliards de liras italiennes (ITL 5.000.000.000,-) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 5. Alinéa quatre. Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication de l'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 1998, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.»

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital qui précède est estimée à 11.482.620,- francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à 10.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Martin, M. Schaeffer, M. Gillardin N. Boumans, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1998, vol. 112S, fol. 98, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(52373/230/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

GIOCHI PREZIOSI LUSSEMBURGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 41.180.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1143 du 25 novembre 1998 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(52374/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

IMMOBINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 39.718.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 45, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(52396/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

IMMOBINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 39.718.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société tenue en date du 6 novembre 1998 que l'Assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Ménaheum Eytan.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 45, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52397/677/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le décembre 1998.

GOLDEN LIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 42.649.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 41, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Signature.

(52377/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

GOLDEN LIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 42.649.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 41, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Signature.

(52378/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

GUINEU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 43.796.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

GUINEU S.A.

R. Portabella Peralta

Administrateur-délégué

(52380/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

GUINEU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 43.796.

L'assemblée générale ordinaire du 11 décembre 1998, réunie à 14.00 heures au siège social de la société, a décidé de:

- ratifier la décision du conseil d'administration du 20 octobre 1997 de transférer le siège social de la société au 31, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg,

- de renouveler les mandats des administrateurs MM. Riccardo Portabella Peralta, Jean-Pierre de Cuyper et Rafael Marcos Prieto, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, venant à échéance avec la présente assemblée, l'assemblée générale décide de renouveler les mandats pour la durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2004.

- M. Ricardo Portabella Peralta est confirmé dans ses fonctions d'administrateur-délégué.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

GUINEU S.A.

R. Portabella Peralta

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52381/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

GUINEU INVERSIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 38.932.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 décembre 1998.

GUINEU INVERSIO S.A.
Société Anonyme
R. Portabella
Administrateur-délégué

(52382/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**GUINEU INVERSIO S.A., Société Anonyme,
(anc. GEO INVESTMENT).**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 38.932.

L'assemblée générale ordinaire du 11 décembre 1998 réunie à 10.00 heures au siège social de la société, a décidé de:
- ratifier la décision du conseil d'administration du 16 octobre 1997 de transférer le siège social de la société au 31, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg,

- renouveler le mandat du réviseur WEBER & BONTEMPS, Luxembourg, pour la révision des comptes se clôturant au 31 décembre 1998.

La durée du mandat est de un an, et expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire 1999.
Luxembourg, le 14 décembre 1998.

GUINEU INVERSIO S.A.
Société Anonyme
R. Portabella
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52383/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**FORTIS RENT-O-NET,
(anc. RENT-O-NET).**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 60.371.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le premier décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kedange-sur-Canner (France).

Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Lesquels nous ont préalablement exposé que le six novembre 1998 s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RENT-O-NET, R.C. Luxembourg section B numéro 60.371, ayant son siège social à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans, constituée suivant acte reçu le 5 août 1997, publié au Mémorial C, numéro 506 du 17 septembre 1997, suivant procès-verbal dressé par le notaire soussigné, dont une expédition a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 16 novembre 1998, contenant notamment décision de changement de dénomination en FORTIS RENT-O-NET.

L'assemblée était présidée par Madame Rachel Uhl, prénommée, les fonctions de secrétaire et de scrutateur ayant été assumées par Monsieur Janssen, prénommé, ce dernier agissant également en qualité de mandataire des actionnaires représentés suivant procurations restées annexées audit procès-verbal.

Les comparants déclarent que lors de cette assemblée tenue le 6 novembre 1998 un point a été omis dans l'ordre du jour, par rapport au texte publié:

- dans le Mémorial C, numéro 726 du 7 octobre 1998 et numéro 768 du 22 octobre 1998;
- dans le journal «Luxemburger Wort» des 7 et 22 octobre 1998;
- dans le journal «Tageblatt» des 7 et 22 octobre 1998;

à savoir:

Version anglaise:

1.- Redenomination of the company from RENT-O-NET into FORTIS RENT-O-NET, and introduction of EURO and subsequent modification of articles as well as article 1 of the articles of association.

Version française:

1.- Redénomination de la société de RENT-O-NET en FORTIS RENT-O-NET, et introduction de l'EURO, et modification subséquente de l'article 5 ainsi que de l'article 1^{er} des statuts.

Dès lors, et avec effet au 6 novembre 1998, les comparants, agissant en tant que membre du bureau de l'assemblée tenue à cette date et au nom de l'assemblée elle-même, en exerçant ses pouvoirs de décision, requièrent le notaire soussigné d'acter par le présent acte les résolutions complémentaires suivantes, prises en vertu de l'ordre du jour conforme aux publications:

English version:

The meeting decides to introduce EURO, and subsequently to modify:

article 5, par. 1 as follows:

«The capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 12 hereof. The minimum capital shall be as provided by law, i.e. fifty million Luxembourg francs (LUF 50,000,000.-) or its equivalent in Dutch Guilders or in EURO, as of the launching of the EURO currency.»

article 5, par. 4 as follows:

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each class or category of shares within the relevant Sub-Fund shall, if not expressed in Dutch Guilders, be converted into Dutch Guilders and the capital shall be the total of the net assets of all the classes or categories of shares within all the Sub-Funds. As of the launching of the euro currency the capital of the Company as well as the net assets attributable to each class or category of shares within the relevant Sub-Fund shall be expressed in euro and if not expressed in euro converted into the euro.»

Version française:

L'assemblée décide d'introduire l'EURO, et par conséquent de modifier:

l'article 5, paragraphe premier comme suit:

Le capital social de la Société sera représenté par des actions entièrement libérées sans valeur nominale et est à tout moment équivalent à l'actif global net de la Société prévu à l'article 12 de présents statuts. Le capital minimum sera comme prévu par la loi, c'est-à-dire cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-) ou le montant équivalent en florins néerlandais, ou en EURO, au moment du lancement de la devise EURO.»

l'article 5, paragraphe quatre comme suit:

En vue de la fixation du capital de la Société, les avoirs nets qui peuvent être attribués à chaque classe ou chaque catégorie d'actions du compartiment correspondant seront convertis en florins, au cas où ceux-ci ne seraient pas libellés en florins, et le capital social sera égal à la somme des actifs nets de toutes les classes et catégories d'actions au sein de tous les compartiments. Au moment du lancement de la devise euro, le capital de la Société ainsi que les avoirs nets qui peuvent être attribués à chaque classe ou chaque catégorie d'actions du compartiment correspondant seront libellés en euro, et convertis en euro au cas où ceux-ci ne seraient pas libellés en euro.»

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal, la version anglaise des modifications statutaires étant prépondérante.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1998, vol. 112S, fol. 97, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1998.

J. Elvinger.

(52367/211/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**FORTIS RENT-O-NET,
(anc. RENT-O-NET).**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 60.371.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

*Pour le notaire
Signature*

(52368/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

IDROS BAGNO - ARTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 85, rue d'Eich.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 30, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1998.

*Pour IDROS BAGNO - ARTE, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.*

Signature

(52390/514/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

IDROS BAGNO - ARTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 85, rue d'Eich.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 30, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1998.

Pour IDROS BAGNO - ARTE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(52391/514/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

ILCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer.

R. C. Luxembourg B 62.233.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le deux décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée ILCO IMMOBILIERE, S.à r.l., ayant son siège social à L-8057 Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer,

ici représentée par Monsieur Paul Marx, juriste, demeurant à Esch-sur-Alzette,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 29 octobre 1998;

2.- Monsieur Pascal Kintziger, technicien en bâtiment, demeurant à B-6780 Messancy, 88, rue de la Lorraine,

ici représenté par Monsieur Paul Marx, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 29 octobre 1998;

3.- Monsieur Eric Saccucci, technicien en bâtiment, demeurant à F-57130 Ars-sur-Moselle, 7bis, rue Jean Moulin,

ici représenté par Monsieur Paul Marx, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 29 octobre 1998;

4.- Monsieur Learducci Rugo, entrepreneur, demeurant à L-8249 Mamer, 73, rue de Mameranus,

ici représenté par Monsieur Paul Marx, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 29 octobre 1998;

5.- Monsieur Vincenzo Cleva, entrepreneur, demeurant à L-8230 Mamer, 20, rue Gaaschtbiereg,

ici représenté par Monsieur Paul Marx, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 29 octobre 1998;

6.- Messieurs Learducci Rugo et Vincenzo Cleva, préqualifiés, agissant cette fois-ci en leur qualité de gérants de la société ILCO, S.à r.l.,

ici représentés par Monsieur Paul Marx, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 29 octobre 1998.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le comparant, agissant ès dites qualités, et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sub 1.- à 3.- étaient les seuls associés de la société à responsabilité limitée ILCO, S.à r.l., avec siège social à Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 18 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 199 du 1^{er} avril 1998,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 62.233.

II.- Le capital social est fixé à vingt millions de francs luxembourgeois (LUF 20.000.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées. Ces parts appartenaient aux associés, comme suit:

1.- La société à responsabilité limitée ILCO IMMOBILIERE, S.à r.l., préqualifiée, dix-sept mille six cents parts sociales	17.600
2.- Monsieur Pascal Kintziger, préqualifié, mille deux cents parts sociales	1.200
3.- Monsieur Eric Saccucci, préqualifié, mille deux cents parts sociales	1.200
Total: vingt mille parts sociales	20.000

III.- Suivant acte de cession de part sociale sous seing privé daté du 29 octobre 1998, la société à responsabilité limitée ILCO IMMOBILIERE, S.à r.l. a cédé une (1) des parts sociales qu'elle détient dans la société dont s'agit à Monsieur Learducci Rugo, préqualifié.

Un exemplaire de la susdite cession de part restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui, après avoir été signé ne varietur par le comparant, agissant ès dites qualités, et le notaire instrumentant.

IV.- Suivant acte de cession de part sociale sous seing privé daté du même jour, la société à responsabilité limitée ILCO IMMOBILIERE, S.à r.l., a cédé une (1) des parts sociales qu'elle détient dans la société dont s'agit à Monsieur Vincenzo Cleva, préqualifié.

Un exemplaire de cette seconde cession de part restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui, après avoir été signé ne varietur par le comparant, agissant ès dites qualités, et le notaire instrumentant.

V.- Aux termes d'une décision des associés sous seing privé datée du 29 octobre 1998, la société à responsabilité limitée ILCO IMMOBILIERE, S.à r.l., Monsieur Pascal Kintziger et Monsieur Eric Saccucci, agissant en leur qualité d'associés ont approuvé les susdites cessions de part sociale et accepté Messieurs Learducci Rugo et Vincenzo Cleva comme nouveaux associés.

Un exemplaire de la susdite décision restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui, après avoir été signé ne varietur par le comparant, agissant ès dites qualités, et le notaire instrumentant.

Messieurs Learducci Rugo et Vincenzo Cleva, préqualifiés, représentés comme dit ci-avant, agissant en leur qualité de gérants de la société, déclarent se tenir, au nom de la société, les susdites cessions de part sociale comme dûment signifiées.

VI.- Ensuite les associés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent la résolution suivante:

Résolution unique

Afin de mettre les statuts en concordance avec les cessions de part qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt millions de francs luxembourgeois (LUF 20.000.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune. Ces parts sont réparties, comme suit:

1.- La société à responsabilité limitée ILCO IMMOBILIERE, S.à r.l., ayant son siège social à L-8057 Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer, dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit parts sociales	17.598
2.- Monsieur Pascal Kintziger, technicien en bâtiment, demeurant à B-6780 Messancy, 88, rue de la Lorraine, mille deux cents parts sociales	1.200
3.- Monsieur Eric Saccucci, technicien en bâtiment, demeurant à F-57130 Ars-sur-Moselle, 7bis, rue Jean Moulin, mille deux cents parts sociales	1.200
4.- Monsieur Learducci Rugo, entrepreneur, demeurant à L-8249 Mamer, 73, rue de Mameranus, une part sociale	1
5.- Monsieur Vincenzo Cleva, entrepreneur, demeurant à L-8230 Mamer, 20, rue Gaaschtbiereg, une part sociale	1
Total: vingt mille parts sociales	20.000

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.»

VII.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de trente mille francs luxembourgeois (LUF 30.000,-), sont à charge de la société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

VIII.- Les associés élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, agissant ès dites qualités, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: P. Marx, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1998, vol. 112S, fol. 94, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 14 décembre 1998.

T. Metzler.

(52392/222/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

ILCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer.

R. C. Luxembourg B 62.233.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 14 décembre 1998.

T. Metzler.

(52393/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

IMMOBILIERE FELGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 17.432.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 36, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

M. Felgen.

(52394/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

IMMOBILIERE FELGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 17.432.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Statutaire, tenue au siège social le 27 novembre 1998

Suite aux décisions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 novembre 1998, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

1. Monsieur Lucien Felgen, ingénieur-technicien, demeurant à Schrassig,
2. Madame Michèle Kremer épouse Felgen Lucien, demeurant à Schrassig,
3. Mademoiselle Carole Felgen, étudiante, demeurant à Schrassig.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée annuelle de 2004.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 36, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52395/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

HEDE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 décembre 1998 que, conformément à l'article 9 de l'acte de constitution, pouvoir individuel est délégué à Monsieur Lennart Stenke, demeurant au 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, pour la gestion journalière des affaires de la société et la représentation de la société dans la conduite des affaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1998, vol. 515, fol. 33, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52385/779/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

IMPRIMERIE MIL SCHLIME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 38.916.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 30, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1998.

Pour IMPRIMERIE MIL SCHLIME, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(52398/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

IMPRIMERIE MIL SCHLIME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 38.916.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 30, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1998.

Pour IMPRIMERIE MIL SCHLIME, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(52399/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

INSTALCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 54.752.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 41, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

(52403/760/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

I N C S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.555.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 36, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour I N C S.A.

Signature

(52400/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

INDAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.253.

Le bilan au 31 mai 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 29, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Jhr T. C. van Rijckevorsel.

(52401/683/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

MILLENIUM DIAMOND SERVICES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 66.566.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-fourth of November.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Gilberte Leclerc, private employee, residing in Luxembourg,
acting as a proxy of the corporation MILLENIUM DIAMOND SERVICES INVESTMENTS S.A. R.C. Number B 66.566,
having its registered office in Luxembourg,

pursuant to the written resolutions adopted by the Board of Directors on November 18, 1998, a certified copy of which shall remain attached to the present deed.

Who declared and required the notary to act that:

I.

The Company MILLENIUM DIAMOND SERVICES INVESTMENTS S.A. was organized as a «société anonyme» pursuant to a deed before the undersigned notary, dated September 24, 1998, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

II.

The Company MILLENIUM DIAMOND SERVICES INVESTMENTS S.A. has presently a fully subscribed and paid-in capital of forty thousand (40,000.-) US dollars divided into four thousand (4,000) shares with no par value, all of which have been fully paid up in cash.

Article 5, second paragraph of the Articles of Incorporation sets the authorized capital of the Company at thirty million (30,000,000.-) US dollars divided into three million (3,000,000) shares with no par value, whereas Article 6.1-4 states that:

6.1. The Board is hereby authorized to issue further shares so as to bring the total issued capital of the Company up to the total authorised capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the deed of incorporation in the «Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations». The period or extent of this authorization may be extended by the Shareholders in Extraordinary General Meeting (as defined in Article 11) from time to time.

6.2. The Board is hereby authorized to determine the conditions attaching to any subscription for shares under Article 6.1 including the issue of shares as ordinary or repurchaseable shares and may from time to time resolve to effect such whole or partial increase by such means as are permitted by the law of 10 August 1915, as amended, («the Law»), including by the issue of shares upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

6.3. The Board is authorised to issue shares under and during the period referred to in Article 6.1 without the shareholders having any preferential subscription right. The price per share at which such further shares are issued shall be left to the discretion of the Board. The Board shall, however, ensure that except where such shares are issued to current shareholders pro rata to their shareholdings in the Company as at the date of such new issue, or where current shareholders otherwise agree, the price per share, at which such further shares are issued, shall not have the effect of diluting the value of shares in the Company held by current shareholders at the time of such new issue.

6.4. When the Board effects a whole or partial increase in capital in terms of the above resolutions, it shall be obliged to take steps to amend Article 5 in order to record this increase and the Board is further authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law.

III.

Pursuant to the above-mentioned written resolutions adopted by the Board of Directors of November 18, 1998, the Directors have accepted a subscription of twenty thousand (20,000) additional shares of no par value for total consideration of two hundred thousand (200,000.-) US dollars.

These new shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash.

The reality of the subscription has been proved to the undersigned notary by a subscription report.

It has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it, that the amount of two hundred thousand (200,000.-) United States Dollars is forthwith at the free disposal of the company.

IV.

As a consequence of the above resolution, Article 5.1 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 5.1.** The company has an issued capital of two hundred and forty thousand (240,000.-) US dollars represented by twenty-four thousand (24,000) shares with no par value, all of which have been fully paid up in cash or in kind».

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document. The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Gilberte Leclerc, employée privée, demeurant à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de la société anonyme MILLENIUM DIAMOND SERVICES INVESTMENTS S.A., R.C. B 66.566, ayant son siège social à Luxembourg,

en vertu d'une résolution adoptée par le conseil d'administration en date du 18 novembre 1998, dont une copie certifiée conforme restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

I.

La société MILLENIUM DIAMOND SERVICES INVESTMENTS S.A. fut constituée sous forme d'une société anonyme par acte du notaire instrumentaire, en date du 24 septembre 1998, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

II.

Ladite société MILLENIUM DIAMOND SERVICES INVESTMENTS S.A. a actuellement un capital souscrit et libéré de quarante mille (40.000,-) dollars US représenté par quatre mille (4.000) actions sans désignation de valeur nominale, libérées entièrement en espèces.

L'article 5, alinéa 2, des statuts fixe le capital autorisé de la société à trente millions (30.000.000,-) de dollars US représenté par trois millions (3.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale, alors que l'article 6, alinéa 1^{er} à 4 stipule que:

6.1 Le Conseil est autorisé à émettre des actions supplémentaires de façon à ce que le total du capital social souscrit et émis de la société atteigne le total du capital autorisé, en une fois ou en tranches successives à la seule discrétion du Conseil et à accepter des souscriptions pour ces actions endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. La durée ou l'extension de ce pouvoir peut être prolongée de temps en temps par les actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire (telle que définie à l'article 11).

6.2 Le Conseil est également autorisé à fixer les conditions de toute souscription d'actions conformément à l'article 6.1, y compris l'émission d'actions ordinaires ou rachetables et à décider de temps en temps l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation par les moyens autorisés par la loi modifiée du 10 août 1915 («la loi»), y compris par l'émission d'actions résultant de la conversion de bénéfice net de la société en capital et l'attribution aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

6.3 Le Conseil est autorisé à émettre des actions pendant la période dont il est fait référence à l'article 6.1 sans que les actionnaires aient un droit de souscription préférentiel. Le prix par action auquel ces actions supplémentaires seront émises sera laissé à la discrétion du Conseil. Le Conseil s'assurera cependant que, excepté dans le cas où ces actions seront émises aux actionnaires existants proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent dans la société au moment de la nouvelle émission, ou si les actionnaires existants en conviennent autrement, le prix par action, auquel ces actions supplémentaires seront émises, n'aura pas pour effet de diminuer la valeur des actions de la société détenues par les actionnaires existants au moment de la nouvelle émission.

6.4 Lorsque le Conseil effectuera une augmentation totale ou partielle de capital dans le cadre des résolutions précitées, il sera tenu de faire modifier l'article cinq des statuts de manière à refléter cette augmentation; le Conseil sera en outre autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en oeuvre et la publication de cette modification en concordance avec la loi.

III.

En exécution d'une résolution adoptée par le conseil d'administration précité en date du 18 novembre 1998, les administrateurs de la Société ont accepté une souscription de vingt mille (20.000) actions sans désignation de valeur nominale par le paiement d'une somme de deux cent mille (200.000,-) dollars US.

Ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces.

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par un bulletin de souscription.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de deux cent mille (200.000,-) dollars US est désormais à la libre disposition de la société.

IV.

A la suite de la résolution qui précède, l'article 5.1 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.1.** Le capital social souscrit de la société est fixé à deux cent quarante mille (240.000,-) dollars US, représenté par vingt-quatre mille (24.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées en espèces ou en nature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: G. Leclerc, A. Schwachtgen.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, la présente augmentation de capital est évaluée à sept millions et vingt-six mille (7.026.000,-) francs luxembourgeois.

Signé: A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1998, vol. 113S, fol. 4, case 8. – Reçu 68.800 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(52469/230/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

MILLENIUM DIAMOND SERVICES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 66.566.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1134 du 24 novembre 1998 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(52470/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

LEVENTIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 11.067.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trois décembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LEVENTIS HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 11.067.

L'assemblée est ouverte à 11.10 heures,

sous la présidence de Madame Danielle Schroeder, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Waltraud Müller, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antoine Hientgen, économiste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification du troisième paragraphe de l'article sept des statuts de la sorte que tout administrateur peut représenter deux de ses collègues aux réunions du conseil d'administration. En conséquence ledit paragraphe aura la teneur suivante:

«Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer, que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus de deux de ses collègues.»

2) Modification de l'article neuf des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par un administrateur et un secrétaire. Le secrétaire est élu lors de la réunion du Conseil d'Administration et n'a pas besoin d'être administrateur de la société.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le troisième paragraphe de l'article sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer, que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus de deux de ses collègues.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article neuf des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par un administrateur et un secrétaire. Le secrétaire est élu lors de la réunion du Conseil d'Administration et n'a pas besoin d'être administrateur de la société.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Frais et estimation

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trente mille (30.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.20 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Schroeder, W. Müller, A. Hientgen, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1998, vol. 1135, fol. 2, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

R. Neuman.

(52440/226/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

LEVENTIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 11.067.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

(52441/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

LINK CAPITAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 67.085.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-sixth of November.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the corporation established in Luxembourg under the denomination of LINK CAPITAL HOLDINGS S.A., incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 9 November 1998, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting begins at twelve thirty p.m., Mrs Kristel Segers, company director, residing in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc Prospert, Maître en droit, residing in Bertrange.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the twenty-three thousand one ordinary shares with a par value of one Pound Sterling each, representing the entire capital of twenty-three thousand one Pound Sterling are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and

may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all present or represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1) Increase of the corporate capital by an amount of thirty-two thousand four hundred and ninety-nine (32,499.-) GBP by the creation and issue of thirty-two thousand four hundred and ninety-nine (32,499) shares of a par value of one (1.-) GBP each.

- Subscription and payment together with an issue premium.

2) Subsequent amendment of Article 3 of the Articles of Incorporation.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolved to increase the corporate capital by thirty-two thousand four hundred and ninety-nine (32,499.-) Pound Sterling, so as to bring it from its present amount of twenty-three thousand one (23,001.-) Pound Sterling to fifty-five thousand five hundred (55,500.-) Pound Sterling by creating and issuing thirty-two thousand four hundred and ninety-nine (32,499) new ordinary shares with a par value of one (1.-) Pound Sterling each.

These new shares have been entirely subscribed and paid up in cash in the following manner:

- twenty-two thousand five hundred (22,500) ordinary shares by G.S.L.P. HOLDINGS LIMITED, a company with registered office in Abbot Building, Main Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mrs Kristel Segers, prenamed, by virtue of a proxy given in Guernsey, on November 25th, 1998.

Besides the par value of the shares this subscriber has paid in an issue premium of three hundred and twenty-four thousand one hundred and eighty-eight (324,188.-) Pound Sterling,

- nine thousand nine hundred and ninety-nine (9,999) ordinary shares by Mr Stephan Ludwig, Investment Banker, residing in 31a, Cornwall Gardens, Singapore, 269676, here represented by Mrs Kristel Segers, prenamed, by virtue of a proxy given in Singapore, on November 25th, 1998.

Said proxies, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Besides the par value of the shares this subscriber has paid in an issue premium of ninety thousand (90,000.-) Pound Sterling.

The sum of four hundred and forty-six thousand six hundred and eighty-seven (446,687.-) Pound Sterlings is of now available to the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Second resolution

Following the preceding resolution, Article 3, first paragraph of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 3. First paragraph.** The corporate capital is fixed at fifty-five thousand five hundred (55,500.-) Pound Sterling represented by fifty-five thousand five hundred (55,500) shares with a par value of one (1.-) Pound Sterling each.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at one p.m.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de LINK CAPITAL HOLDINGS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 9 novembre 1998, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à douze heures trente sous la présidence de Mademoiselle Kristel Segers, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, Maître en droit, demeurant à Bertrange.

Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les vingt-trois mille et une actions ordinaires d'une valeur nominale d'une livre Sterling chacune représentant l'intégralité du capital social de vingt-trois mille et une livres Sterling, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social à concurrence de trente-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (32.499,-) GBP par la création et l'émission de trente-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (32.499) actions d'une valeur nominale de une (1,-) GBP chacune.

- Souscription et libération ensemble avec une prime d'émission.

2) Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Mademoiselle la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (32.499,-) livres Sterling, pour le porter de son montant actuel de vingt-trois mille et une (23.001,-) livres Sterling à cinquante-cinq mille cinq cents (55.500,-) livres Sterling par la création et l'émission de trente-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (32.499) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de une (1,-) livre Sterling chacune.

Ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites et libérées en espèces de la manière suivante:

- vingt-deux mille cinq cents (22.500) actions ordinaires par G.S.L.P. HOLDINGS LIMITED, une société avec siège social à Abbot Building, Main Street, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Mademoiselle Kristel Segers, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Guernesey, le 25 novembre 1998.

Outre la valeur nominale des actions ce souscripteur a payé une prime d'émission de trois cent vingt-quatre mille cent quatre-vingt-huit (324.188,-) livres Sterling,

- neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (9.999) actions ordinaires par Monsieur Stephan Ludwig, Investment Banker, demeurant à 31a, Cornwall Gardens, Singapour, 269676,

ici représenté par Mademoiselle Kristel Segers, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Singapour, le 25 novembre 1998.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Outre la valeur nominale des actions ce souscripteur a payé une prime d'émission de quatre-vingt-dix mille (90.000,-) livres Sterling,

Le montant de quatre cent quarante-six mille six cent quatre-vingt-sept (446.687) livres Sterling est désormais à la libre disposition de la société comme il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3, premier alinéa, des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cinquante-cinq mille cinq cents (55.500,-) livres Sterling représenté par cinquante-cinq mille cinq cents (55.500) actions d'une valeur nominale d'une (1,-) livre Sterling chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à treize heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: K. Segers, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 113S, fol. 9, case 1. – Reçu 260.195 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(52442/230/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

LINK CAPITAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 67.085.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1170 du 26 novembre 1998 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(52443/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

INPATCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 48.633.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 35, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

INPATCO S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(52402/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

PÔLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 36.319.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de PÔLE S.A., R.C. B Numéro 36.319, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 février 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 321 du 24 août 1991.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 22 août 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 132 du 3 mars 1998.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Fentange.

L'Assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Muriel Magnier, licenciée en notariat, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quatre mille actions d'une valeur nominale de dix mille francs chacune constituant l'intégralité du capital social de quarante millions de francs sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'Assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1) Ajout d'un alinéa supplémentaire à l'article 10 des statuts, qui sera rédigé comme suit:

«La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier».

2) Modification de l'article 11 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«L'Assemblée Générale des Actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale. Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit».

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'ajouter un alinéa supplémentaire à l'article 10 des statuts, qui sera rédigé comme suit:

«La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier».

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 11 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«L'Assemblée Générale des Actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à douze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Delfosse, L. Heiliger, M. Magnier, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1998, vol. 112S, fol. 98, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(52497/230/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

PÔLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 36.319.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1147 du 25 novembre 1998 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(52498/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

NOE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 46.795.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de NOE S.A. avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 16 février 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 219 du 4 juin 1994.

La séance est ouverte à onze heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Luc Van Wallenghem, employé privé, demeurant à Etalle.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Dominique Pacci, employée privée, demeurant à Longlaville (France).

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean-Marc Noël, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cinq mille actions d'une valeur nominale de mille francs français chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinq millions de francs français sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Modification de l'année sociale qui commencera dorénavant le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre, l'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 1998 finira le 30 novembre 1998.

2) Changement de la date de l'Assemblée Statutaire Annuelle qui se tiendra dorénavant le troisième lundi de février à quinze heures.

3) Modifications afférentes des articles 8 et 9 des statuts.

L'Assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'année sociale qui commencera dorénavant le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre.

En conséquence l'article 8 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 8.** L'année sociale commence le premier décembre de chaque année et finit le trente novembre de l'année suivante».

L'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 1998 finira le 30 novembre 1998.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la date de l'Assemblée Statutaire Annuelle qui se tiendra dorénavant le troisième lundi de février à quinze heures.

En conséquence l'article 9 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le troisième lundi du mois de février à quinze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à douze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: L. Van Wallegghem, D. Pacci, J.-M. Noël, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1998, vol. 112S, fol. 99, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(52479/230/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

NOE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 46.795.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1161 du 26 novembre 1998 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(52480/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

INTER DESIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 49.234.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 9 novembre 1998, que l'assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance en date du 14 avril 1998, et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire aux Comptes ont poursuivi leurs mandats jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de renommer, pour l'exercice 1998, les administrateurs suivants:

* Monsieur Luigi Erba, demeurant à Vedano Al Ambro (Italie), Administrateur

* Monsieur Sergio Vandì, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur

* Madame Vania Migliore-Baravini, demeurant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

L'Assemblée décide de nommer, pour l'exercice 1998, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Le Conseil d'Administration

p.p. L. Erba	S. Vandì	V. Migliore-Baravini
<i>Président</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 21, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52408/043/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

ARROW ELECTRONICS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1359 Luxembourg, rue Coudenhove-Kalergi.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-seventh of November.
Before Us, Maître Alex Weber, notary, residing in Bascharage.

There appeared:

The company ARROW ELECTRONICS DISTRIBUTION GROUP-EUROPE BV, having its registered office in NL-1083 HK Amsterdam, Dretestraat 20,

here represented by Mrs. Cornelia Mettlen, private employee, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on November 19th, 1998,

which proxy, being signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authority.

Such appearing party requested the undersigned notary to draw up the constitutive deed of a one-person limited liability company.

Art. 1. There is formed by those present between the party above and all persons and entities that may become partners in future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The object for which the company is established is to undertake, in Luxemburg and abroad, financing operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. These loans will be refinanced *inter alia* but not limited to, by financial means and instruments such as loans from shareholders or group companies or bank loans. Furthermore, the company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development, the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by the way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions which are directly or indirectly connected with its and which are liable to promote their development or extension.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period to run from this day.

Art. 4. The company will assume the name ARROW ELECTRONICS HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at fifteen thousand US dollars (15,000.- USD), divided into one hundred and fifty (150) shares with a par value of one hundred US dollars (100.- USD) each.

Art. 7. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 8. Each share entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 9. The transfer of shares to non-partners is realised under private seal or by notarial deed.

If there is more than one shareholder in the company, the shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution by the partners in general meeting, with a majority amounting to 75 % of the share capital. In case of death of an associate, the share transfer to non-associates is subject to the consent of no less than seventy-five per cent (75 %) of the votes of the surviving associates. In any event the remaining associates have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-associate.

Art. 10. The company is not dissolved for reason of incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.

In case of decease of a shareholder the company will be continued with the heirs of the shareholder deceased.

Art. 11. Nor the shareholder(s) nor his/their heirs or creditors are authorised to seize the assets of the company or to take steps to block the activity of the company.

Art. 12. The company is administrated by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners.

In dealing with third parties, the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances if the general meeting does not provide other disposition.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by the sole associate or, in case the company has more than one associate, by the associates acting under their joint signature. The company may also appoint one or more persons, shareholders or not, as signing clerks or managers and fix their powers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for execution of their mandates.

Art. 14. Every associate may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

Art. 15. As long as the company consists of only one shareholder, this shareholder is vested with all powers of a shareholders' meeting. If the company consists of more than one shareholder resolutions are only valid if they have been accepted by shareholders representing more than 50 % of the share capital. Resolutions amending the articles of incorporation are only valid if accepted by shareholders representing at least 75 % of the share capital. The resolutions of an one-shareholder company are inserted in a special register. Contracts between the sole shareholder and the company, represented by the sole shareholder are inserted as well in the special register.

Art. 16. The company's fiscal year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

Art. 20. At the time of the winding-up of the company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partner or the partners who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. If, and so long as one associate holds all the shares, the company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 22. For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the associates refer to the relevant legislation.

Art. 23. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Law of 18 September 1933) are satisfied.

Transitory disposition

The first financial year starts this day and ends on December 31st, 1998.

Subscription and payment

All the one hundred and fifty (150) shares have been subscribed by the company ARROW ELECTRONICS DISTRIBUTION GROUP-EUROPE BV, prenamed.

The subscriber has entirely paid in his shares by payment in cash, so that the amount of fifteen thousand US dollars (15,000.- USD) is as now available to the company, as was proofed to the undersigned notary who expressly recognises it.

Estimate of costs

The parties estimate the value of formation expenses at approximately forty-five thousand Luxembourg francs (45,000.- LUF).

Meeting of the shareholder

The shareholder takes following resolutions:

1) The number of the managers of the company is fixed at three.

2) Are appointed managers for an unlimited period:

a) Mr Robert Edward Klatell, director, residing in Ponus Ridge Road 1094, 06849 New Canaan, Connecticut, USA;

b) Mr Dominique Ransquin, licencié et maître en sciences économiques et sociales, residing in L-5250 Sandweiler, 25, route de Remich;

c) Mr Romain Thillens, licencié en sciences économiques, residing in L-9536 Wiltz, 10, avenue Nic. Kreins.

The managers have the powers indicated in article 12 of the articles of incorporation. The company is bind in all circumstances by the joint signature of Mr Robert Edward Klatell and one of the other managers. The day to day management is delegated to Mr Dominique Ransquin and Mr Romain Thillens who can bind the company by their sole signature acting within the limits of the day to day management, which includes among others:

- representation of the company towards public authorities in Luxembourg including the preparation and conduct of the relations with these authorities;

- relations with the local auditors, accountants, lawyers and all other external advisers;

- decisions which entail an engagement up to a value of ten thousand US dollars (10,000.- USD);

- signature on corporate bank account up to a value often thousand US dollars (10,00.- USD).

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The manager's assignment ends on occasion of the general ordinary meeting which decides on the financial statements of the first business year. They may be re-elected.

3) The registered office is established in L-1359 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, am siebenundzwanzigsten November.
Vor dem unterzeichneten Notar Alex Weber, mit dem Amtswohnsitz in Niederkerschen.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft ARROW ELECTRONICS DISTRIBUTION GROUP-EUROPE BV, mit Sitz in NL-1083 HK Amsterdam, Dretestraat 20, hier vertreten durch Frau Cornelia Mettlen, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt am 19. November 1998, welche Vollmacht, nach ne varietur-Paraphierung durch den Komparenten und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht, die Satzung einer von ihm zu gründenden Einmanngesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Der Unterzeichnete, und alle Personen welche in Zukunft Gesellschafter werden können, gründet hiermit eine Einmanngesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der er den nachstehenden Gesellschaftsvertrag, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zugrunde legt.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist, in Luxemburg und im Ausland, das Gewähren von Krediten an Gesellschaften, die der gleichen internationale Gruppe angehören. Die Kredite werden unter anderem aber nicht ausschließlich durch finanzielle Mittel und Instrumente, wie Aktionärsdarlehen, wie Darlehen, die durch Gesellschaften, die zur gleichen Gruppe gehören gewährt wurden oder wie Bankdarlehen, refinanziert.

Des weiteren kann die Gesellschaft alle Operationen tätigen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit dem Erwerb von Beteiligungen aller Art in anderen Unternehmen, sowie deren Verwaltung, Kontrolle und der Aufwertung, stehen.

Die Gesellschaft kann insbesondere ihre Mittel verwenden, um ein Portefeuille aus Wertpapieren und Patenten aller Art und jeglichem Ursprungs zu erwerben, zu verwalten und zu veräussern. Sie kann bei der Gründung, Entwicklung und Kontrolle von Unternehmen jeglicher Art mitwirken. Sie kann durch Einbringung, Zeichnung, Emissionsgarantien, Kaufoptionen sowie durch andere Massnahmen Wertpapiere und Patente aller Art erwerben und sie kann diese Wertpapiere und Patente durch Verkauf, Übertragung, Tausch oder durch andere Massnahmen veräussern. Ferner kann sie Massnahmen treffen, um den Wert dieser Wertpapiere und Patente aufzuwerten. Sie kann den Gesellschaften, an denen sie beteiligt ist, Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien jeglicher Art gewähren.

Die Gesellschaft kann alle Massnahmen treffen um ihre Rechte zu wahren und alle Operationen tätigen die direkt oder indirekt in Zusammenhang mit ihrem Gesellschaftszweck stehen und diesen fördern.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet vom heutigen Tage an gerechnet.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung ARROW ELECTRONICS HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 5. Der Gesellschaftssitz ist in Luxemburg-Stadt.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfzehntausend US Dollar (15.000,- USD), eingeteilt in einhundertfünfzig (150) Anteile mit einem Nennwert von je einhundert US Dollar (100,- USD).

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit erhöht oder reduziert werden in Gemässheit von Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Art. 8. Jedes Gesellschaftsanteil gibt dem Eigentümer ein verhältnismässiges Anrecht am Vermögen und Gewinn der Gesellschaft.

Art. 9. Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter erfolgt durch privatschriftliche oder notarielle Urkunde.

Falls die Gesellschaft mehr als nur einen Gesellschafter hat, sind die Anteile zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Zur Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es eines Beschlusses der Generalversammlung der Gesellschafter, mit einer Mehrheit von wenigstens 75 % des Gesellschaftskapitals. Im Falle des Todes eines Gesellschafter unterliegt die Abtretung von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter der Zustimmung von mehr als fünfundsiebzig Prozent (75 %) der Stimmen der überlebenden Gesellschafter.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter. Im Todesfalle eines Gesellschafter wird die Gesellschaft mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Art. 11. Es ist dem oder den Gesellschaftern sowie deren Erben und Gläubigern untersagt, die Gesellschaftsgüter pfänden zu lassen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 12. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von den Gesellschaftern ernannt werden.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten, welche im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes liegen. Falls die Geschäftsführer zeitweilig handlungsunfähig sind, können die Geschäfte der Gesellschaft

durch den einzigen Gesellschafter geführt werden oder, im Falle wo die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter hat, durch die Gesellschafter handelnd durch ihre gemeinsame Unterschrift.

Die Gesellschaft kann auch eine oder mehrere Personen, ob Gesellschafter oder nicht, zu Prokuristen oder Direktoren bestellen und deren Befugnisse festlegen.

Art. 13. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen der oder die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann an den gemeinsamen Beschlüssen teilnehmen. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Gesellschaftsanteile besitzt und kann sich in den Versammlungen rechtsgültig durch einen Spezialbevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 15. Solange die Gesellschaft aus einem Gesellschafter besteht, vereinigt dieser Gesellschafter auf sich alle Befugnisse einer Gesellschafterversammlung.

Sollte zu einem späteren Zeitpunkt die Gesellschaft aus mehreren Gesellschaftern bestehen, sind die Beschlüsse der Gesellschaft erst dann rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern die mehr als 50 % des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden. Beschlüsse, welche eine Änderung der Statuten bewirken, sind im letzteren Falle nur dann rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern angenommen wurden die mindestens 75 % des Gesellschaftskapitals vertreten. Beschlüsse der Einmanggesellschaft werden in ein Spezialregister eingetragen. Verträge die zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft, vertreten durch letzteren, abgeschlossen wurden, werden ebenfalls in ein Spezialregister eingetragen.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 18. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 19. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5 %) dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10 %) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 20. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschaft ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der oder die Gesellschafter legen deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 21. Solange ein Gesellschafter alle Gesellschaftsanteile besitzt, besteht die Gesellschaft als Einmanggesellschaft gemäss Art. 179 (2) über die Handelsgesellschaften in diesem Falle gelten unter anderem die Bestimmungen der Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes.

Art. 22. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 23. Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind (Gesetz vom 18. September 1933).

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 1998.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Alle einhundertfünfzig (150) Gesellschaftsanteile wurden von der vorgenannten Gesellschaft ARROW ELECTRONICS DISTRIBUTION GROUP-EUROPE BV gezeichnet.

Der Gesellschafter hat seine Anteile voll und in bar eingezahlt, so dass die Gesellschaft über das Kapital von fünfzehntausend US Dollar (15.000,- USD) verfügen kann, was dem Notar nachgewiesen wurde, was dieser anerkennt.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf fünfundvierzigtausend luxemburgische Franken (45.000,- LUF) abgeschätzt.

Gesellschaftsversammlung

Sodann trifft der Gesellschafter folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf drei festgelegt.
- 2) Zu Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit werden ernannt:
 - a) Herr Robert Edward Klatell, Direktor, wohnhaft in Ponus Ridge Road 1094, 06849 New Canaan, Connecticut, USA;
 - b) Herr Dominique Ransquin, licencié et maître en sciences économiques et sociales, wohnhaft in L-5250 Sandweiler, 25, route de Remich;
 - c) Herr Romain Thillens, licencié en sciences économiques, wohnhaft in L-9536 Wiltz, 10, avenue Nic. Krems.

Die Geschäftsführer haben die Befugnisse wie in Artikel 12 der Statuten erwähnt.

Die Gesellschaft ist in allen Umständen rechtsgültig verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von Herrn Robert Edward Klatell und einem der anderen Geschäftsführer.

Die tägliche Geschäftsführung obliegt Herrn Dominique Ransquin und Herrn Romain Thillens, welche die Gesellschaft zu diesem Zweck durch ihre alleinige Unterschrift verpflichten können. Die tägliche Geschäftsführung beinhaltet unter anderem:

- Vertretung der Gesellschaft gegenüber den öffentlichen Behörden in Luxemburg sowie deren Vorbereitung und Ausführung;

- Beziehungen mit den lokalen Wirtschaftsprüfern, Buchhaltern, Anwälten oder allen anderen extremen Beratern;
- Entscheidungen, die eine Verpflichtung bis zu einem Wert von zehntausend US Dollar (10.000,- USD) beinhalten;
- Zeichnungsvollmacht für die Bankkonten der Gesellschaft bis zu einem Höchstwert von zehntausend US Dollar (10.000,- USD). Die Geschäftsführer können Vertreter bestellen, deren Befugnisse und Kompetenzen festlegen, und sie entlassen.

Das Mandat der Geschäftsführer endet mit der ordentlichen Generalversammlung welche über das erste Geschäftsjahr beschliesst. Sie können wiedergewählt werden.

3) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-1359 Luxemburg, rue Richard Coudenhove-Kalergi.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Komparent gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch des hieroben genannten Komparenten die gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache abgefasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Gemäss dem Wunsch desselben Komparenten und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Gezeichnet: Mettlen, Alex Weber.

Enregistré à Capellen, le 3 décembre 1998, vol. 414, fol. 31, case 4. – Reçu 5.288 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederkerschen, le 15 décembre 1998.

A. Weber.

(52558/236/287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

INTERACTIVE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 56.068.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 41, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

(52404/760/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

INTERNOVA, COMPAGNIE INTERNATIONALE POUR L'INNOVATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 11.305.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trois décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société FIDUINVEST S.A., une société anonyme de droit suisse, avec siège social à Lugano (Suisse), 3, Via Simen, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998, laquelle procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, agissant ès dite qualité, a exposé au notaire et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- La société anonyme INTERNOVA, COMPAGNIE INTERNATIONALE POUR L'INNOVATION S.A., avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Junglinster, en date du 20 septembre 1973, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 203 du 16 novembre 1973, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Marc Elter, en date du 12 juillet 1977, publié au Mémorial C, numéro 232 du 15 octobre 1977 et modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 28 février 1985, publié au Mémorial C, numéro 97 du 6 avril 1985, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 11.305.

II.- Le capital social est fixé à trois millions six cent mille francs luxembourgeois (LUF 3.600.000,-), représenté par trente-six mille (36.000) actions d'une valeur nominale de cent francs luxembourgeois (LUF 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III.- La société FIDUINVEST S.A., préqualifiée, est devenue seule propriétaire des trente-six mille (36.000) actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme INTERNOVA, COMPAGNIE INTERNATIONALE POUR L'INNOVATION S.A.

IV.- La société FIDUINVEST S.A., préqualifiée, représentée comme indiqué ci-avant, détenant toutes les actions de la société, déclare qu'elle a décidé de dissoudre la société avec effet immédiat.

V.- La société FIDUINVEST S.A., préqualifiée, représentée comme indiqué ci-avant, en sa qualité de liquidateur de la société, déclare que tout le passif de la société est réglé ou est dûment provisionné.

VI.- La société FIDUINVEST S.A., préqualifiée, représentée comme indiqué ci-avant, déclare irrévocablement assumer avec la société dissoute l'obligation de payer tout passif éventuel, actuellement inconnu et non payé à la date de ce jour.

VII.- La société FIDUINVEST S.A., préqualifiée, représentée comme indiqué ci-avant, déclare qu'elle est investie de tout l'actif et qu'elle réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme réalisée et la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

VIII.- Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Les livres et documents de la société INTERNOVA, COMPAGNIE INTERNATIONALE POUR L'INNOVATION S.A. seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège de la COMPAGNIE FIDUCIAIRE au 5, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg.

Ensuite le comparant a présenté les actions émises, lesquelles ont été détruites par lacération, en présence du notaire instrumentant.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant agissant ès dite qualité, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: P. Lentz, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1998, vol. 113S, fol. 4, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 14 décembre 1998.

T. Metzler.

(52412/222/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

ITALCAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 53.628.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 30, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1998.

*Pour ITALCAR S.A.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature*

(52414/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

ITALCAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 53.628.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1998.

*Pour ITALCAR S.A.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature*

(52415/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

INTRAWEST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 63.994.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 29, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

*Pour INTRAWEST LUXEMBOURG S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. J. Everwijn
Administrateur Administrateur
Signatures*

(52413/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

INTER-EXPRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof-Koerich, 3-5, rue d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 39.423.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 30, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1998.

Pour INTER-EXPRESS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(52409/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

INTER-EXPRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof-Koerich, 3-5, rue d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 39.423.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1998.

Pour INTER-EXPRESS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(52410/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

INTER-EXPRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof-Koerich, 3-5, rue d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 39.423.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1998.

Pour INTER-EXPRESS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(52411/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

KEYSTONE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 59.118.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mai 1998

a été acceptée

la démission du commissaire aux comptes, Monsieur Frank Bauler, avec effet immédiat;

est confirmé

l'appointment de FIDEI S.A., 50, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 1998.

Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour NATIONWIDE MANAGEMENT S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 41, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52423/760/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

INVERMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 48.525.

Le bilan au 15 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 1, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1998.

Pour la société INVERMAR S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(52416/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

INTER-ATLANTIC CAPITAL PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.435.

—
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
qui s'est tenue le 24 juillet 1998*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires d'INTER-ATLANTIC CAPITAL PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A. («la société») tenue extraordinairement, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Manuel Buergo, en qualité d'Administrateur de la société et ce avec effet immédiat;
- d'accorder décharge pleine et entière à l'Administrateur pour l'exercice de son mandat au cours de l'année 1998;
- d'autoriser le Conseil d'Administration de déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation concernant cette gestion journalière à Monsieur Rafael Salama qui peut engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 30 novembre 1998.

A. Slinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998, vol. 514, fol. 85, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52405/710/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

INTER-ATLANTIC CAPITAL PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.435.

—
Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 24 juillet 1998

Au Conseil d'Administration d'INTER-ATLANTIC CAPITAL PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Rafael Salama qui peut engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998, vol. 514, fol. 85, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52406/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

INTER-ATLANTIC CAPITAL PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.435.

—
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
qui s'est tenue le 31 juillet 1998*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires d'INTER-ATLANTIC CAPITAL PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A. («la société») tenue extraordinairement, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Peter Brooks, en qualité d'Administrateur de la société et ce avec effet immédiat;
- d'accorder décharge pleine et entière à l'Administrateur pour l'exercice de son mandat au cours de l'année 1998;
- de nommer Madame Olga Gilart en qualité d'Administrateur de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 novembre 1998.

A. Slinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998, vol. 514, fol. 85, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52407/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.
